trentaine, tirèrent leurs sabres et se mirent à frapper tout ce qui leur tomba sous la main. Les gendarmes, qui les avaient rejoints, sabraient à droite et à gauche, du haut de leurs chevaux. Une panique indescriptible s'ensuivit.

En un clin d'œil, les abords du pont furent évacués. Malheureusement, comme toujours, les passants inoffensifs qui fréquentaient ce quartier animé eurent leur large part des horions. Les fiacres qui stationnent à cet endroit partirent au galop dans toutes les directions. Un vieux monsieur, affolé, voulut descendre d'un de ces fiacres. Mal lui en prit. Il fut impitoyablement passé à tabac et reçut plusieurs coups de sabre sur la tête et sur la nuque.

Une quinzaine de blessés restèrent sur le carreau, dont un garçon d'hôtel et une marchande de légumes. Puis eut lieu une chasse émouvante dans les chantiers du Théâtre de l'opérette, où une centaine de jeunes gens s'étaient réfugiés.

Pendant plusieurs heures, une certaine effervescence se manifesta dans le quartier.

Voici comment le *Vorwaerts*, journal socialiste, apprécie les troubles de la journée.

Les excitations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et des journaux conservateurs sont cause que le sang a de nouveau coulé et que les sabres des agents de police ont fait de nouveau leur œuvre sanglante. De paisibles passants ont de nouveau été attaqués à coups de sabre.

Les conservateurs eux-mêmes estiment que le nombre des sans-travail est de 60,000 pour Berlin seulement. Est-il donc étonnant que quelques centaines des leurs se rencontrent dans la rue ? N'ont-ils pas le droit de se trouver dehors au même titre que ceux qui, en chapeau de soie, défilaient avant-hier pour aller à la fête de la décoration des ordres ? Non.

Le chef de la police a déclaré au Landtag que ses agents frapperaient fort et ils ont frappé avec lâcheté sur la foule réunie et groupée par eux.

Un nouveau carnage a eu lieu. De véritables mares de sang rougissent encore les rues. Une vingtaine de policiers se sont rués sur un groupe paisible de travailleurs. Un coup de feu est parti — on dit même que c'était un pétard de feu d'artifice — mais la police a jugé que c'était un motif de frapper.

Quelques jeunes gens ont eu le crâne fendu. On estime le nombre des blessés de trente à quarante environ ; les charges de la police étaient insensées. Le gouvernement sème le vent, il récoltera la tempête.

Les revendications des " Sans-Travail "

Voici l'ordre du jour qui a été voté dans les neuf assemblées tenues à Berlin :

1. L'assemblée réclame à l'État :

a) La mise en œuvre immédiate de toutes les constructions projetées et leur entreprise immédiate sous sa propre régie, selon le tarif des salaires adopté par les syndicats;

b) La suppression de tous les droits de douane et des tarifs sur les vivres ;

c) La suppression de toute restriction de la liberté de coalition ;

d) L'achèvement de la législation sociale en évitant toute oppression de la part des autorités ;

2. A la municipalité :

a) La mise en œuvre immédiate de toutes les constructions projetées et leur entreprise immédiate tel qu'il est demandé plus haut ;

b) La mise en œuvre immédiate des travaux nécessités par la crise actuelle ;

c) La réduction des obligations communales pour les ouvriers sans travail.

A HANOVRE

Une collision entre la police et les sans-travail

Vers midi, environ 600 ouvriers sans travail s'étaient réunis devant l'administration d'un journal d'ici, pour recevoir les bons de travail que l'on y distribuait. L'un des sans-travail s'étant porté à des voies de fait contre un agent de police chargé de maintenir l'ordre, celui-ci fit usage de son sabre.

Plusieurs autres sans-travail se jetèrent alors sur les agents.

La police se rua sur les ouvriers, le sabre levé et ce fut une véritable boucherie. Plusieurs chômeurs furent transportés à l'hôpital dans un état très grave.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Séance mouvementée AU REICHSTAG

Les socialistes interpellent. — M. de Bülow refuse de répondre, mais le Reichstag décide de discuter quand même l'interpellation. — Le Gouvernement en minorité

Berlin, 22 janvier. — La séance au Reichstag est ouverte à une heure un quart.

La salle et les tribunes sont combles.

On discute ardemment dans les couloirs sur la déclaration qu'on attend de la part du gouvernement.

L'agitation est grande, mais on ne croit pas en général que l'issue des débats soit défavorable au chancelier.

Le président, comte Hugo von Stolberg-Wernigerode, déclare la séance ouverte, et annonce que l'interpellation des socialistes est à l'ordre du jour de la séance.

DÉCLARATION DE M. DE BULOW

Voici le texte de la déclaration du chancelier au *Reichstag* :

Après que le prince de Bulow, au milieu du bruit eut déclaré que la police a dû hier faire à nouveau usage de ses armes, il ajoute :

En face de ces événements, j'éprouve le besoin d'adresser de cette place, comme chancelier de l'Empire, indépendamment de l'interpellation présente, une parole de pressante exhortation au pays (Bruits sur les bancs socialistes, vifs applaudissements sur les bancs de la majorité).

Ce n'est pas allemand que de porter la politique dans la rue. Les partis n'ont pas besoin du tumulte de la rue pour faire entendre leur voix. La rue appartient à la libre circulation (Bruit sur les bancs socialistes). C'est un devoir d'honneur pour tous les citoyens de considérer l'ordre public comme une loi supérieure, et c'est la mission et le devoir des autorités de faire respecter même par la force cette loi. (Vives approbations).

Toute tentative de troubler l'ordre public doit être et sera réprimée (Approbations). On ne souffrira pas que l'agitation présente devienne maîtresse de la rue. Ce serait une funeste erreur de croire que les manifestations d'une foule abusée pourraient faire impression sur un gouvernement conscient de son devoir. Ce ne sera jamais le cas en Allemagne. (Vifs applaudissements).

J'ai confiance que tous les partis bourgeois seront unanimes à désapprouver et à condamner ces désordres dangereux. (Vifs applaudissements).

Le parti socialiste est entré avec les manifestations du 12 janvier sur une voie périlleuse ; je l'avertis du danger d'y persévérer et j'adresse notamment aux populations travailleuses l'exhortation la plus pressante, et je le fais dans une bonne intention (Bruit prolongé sur les bancs socialistes. Longs applaudissements sur les bancs de la majorité). Bruit prolongé sur les bancs socialistes).

La grande majorité de la Chambre accueille d'applaudissements prolongés les déclarations du chancelier. Une agitation extraordinaire, qui gagne une partie des tribunes, s'est emparée des socialistes, dont certains gesticulent violemment.

Le gouvernement en minorité

Le calme se rétablit au moment où le président donne au député socialiste Singer la parole sur l'ordre du jour.

M. Singer appuie l'interpellation socialiste.

Par assis et levés, le Président demande au Parlement s'il décide de passer à la discussion de l'interpellation.

Toute la droite et les nationaux-libéraux restent assis, mais les radicaux se lèvent avec les socialistes.

Le Parlement passe donc à la discussion de l'interpellation.

Tous les membres du gouvernement et du Conseil fédéral quittent la salle en guise de protestation.

Autour du Reichstag

Berlin, 22 janvier. — D'amples mesures de précaution ont été prises pour éviter autant que possible les manifestations.

Les accès au Reichstag sont gardés.

L'objectif de la police est de maintenir les manifestations éventuelles loin du Reichstag, du château et du centre de la ville.

Il est intéressant de remarquer que le « Vorwaerts » de ce matin fait ressortir que le parti socialiste avait dissuadé les ouvriers sans travail de prendre part à des manifestations dans la rue.

Les présidents des réunions d'hier leur avaient conseillé expressément de rester loin des manifestations.

Aussi le parti socialiste ou l'agitation électorale n'ont rien à faire avec les rencontres qui ont eu lieu hier.

Les réunions d'hier n'ont également aucun rapport avec le mouvement d'agitation électorale.

Nouvelles du Parlement

LES RETRAITES OUVRIERES

La commission sénatoriale des retraites ouvrières s'est réunie sous la présidence de M. Cuvinot. Elle a pris connaissance des documents qui lui avaient été transmis par le ministre du travail et se rapportant à des statistiques, mais qui ne sont pas complètement d'accord avec les renseignements de même ordre fournis par le ministre des finances.

Dans ces conditions, la commission s'est montrée d'avis de prier M. Clémenceau de convoquer MM. Viviani et Caillaux dans son cabinet au ministère de l'intérieur, en présence de M. Cuvinot, président de la commission sénatoriale.

Le président du conseil a adhéré en principe à cette conférence, qui permettrait d'arriver à une entente sur les conséquences financières du projet.

L'EMPOISONNEUR DE BEC-HELLOUIN

Le mystère de l'Abbatiale

Le dîner à la strychnine. — Qui pénétra au château pour verser le poison. — Le garde chasse accusé se défend. Ce qu'on dit dans le pays. — L'opinion des experts.

Paris, 22 janvier. — Nous avons déjà exposé sommairement une affaire mystérieuse qui fait actuellement beaucoup de bruit dans toute la Normandie et qui est appelée à avoir un grand retentissement.

Il s'agit d'une abominable tentative d'empoisonnement qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences et qui a été commise au château de l'Abbatiale, commune du Bec-Hellouin (Eure) le dimanche 16 décembre dernier.

Pour que l'on ait une idée de l'énormité du forfait, il nous suffira de dire que si l'empoisonneur avait réussi, 14 personnes auraient succombé : 8 maîtres et 6 domestiques. Il employa par bonheur une substance, la strychnine, dont le goût amer prévint à temps ceux qui devaient ingérer la viande empoisonnée. Il fut impossible de l'absorber.

En ce château de l'Abbatiale qui a failli devenir une véritable nécropole, habite Mme veuve Hébert, belle-sœur de l'ancien ministre de Louis-Philippe, qui est interdite depuis le 16 janvier de l'année dernière. Le tuteur de Mme veuve Hébert est Me Saucier, notaire à Paris.

Une réunion du conseil de famille avait eu lieu le 16 janvier dernier devant le juge de paix du canton de Brionne. Tout le monde était réuni au château. Au déjeuner et au dîner, Mme Hébert assistait et à côté d'elle son gendre, M. Théodore Cahu, homme de lettres, les enfants de M. Cahu, M. Rousseau, le frère de Mme Hébert, M. Gouin, adjoint au maire du Bec et la dame de compagnie. Lorsque les viandes furent servies, on leur trouva une telle amertume que personne ne put les manger.

Elles étaient saupoudrées de strychnine. Un chat qui en mangea fut foudroyé. Comment était-on arrivé à empoisonner ainsi la viande ?

Le criminel devait évidemment savoir quelles étaient les personnes qui devaient se réunir au château après le conseil de famille et avoir intérêt à leur mort. Il fallait aussi qu'il connût parfaitement les lieux pour arriver jusqu'à l'endroit où était suspendu le garde-manger. Il avait dû s'introduire de nuit dans le château et, se rendant à l'office où étaient les viandes achetées pour la semaine, saupoudrer celles-ci de strychnine.

L'expertise a été faite à la fois par M. Guerbet, directeur du laboratoire de bactériologie et professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, et par M. Ph. Vadam, directeur du laboratoire de biologie de Paris, rue Mogador. Elle a prouvé que les viandes servies sur la table et celles qui restaient encore dans le garde-manger contenaient une quantité considérable de ce poison foudroyant.

Une instruction a été aussitôt ouverte par M. Lesouef, juge d'instruction de Bernay. Un brigadier de la Sûreté a été envoyé sur les lieux par le préfet de police, sur la demande de M. Théodore Cahu ; il s'est livré à une enquête auprès des différentes personnes qui auraient pu être victimes de cette effroyable tentative d'empoisonnement et cette enquête précise les soupçons partagés par de nombreuses personnes. L'individu soupçonné aurait agi à la fois par vengeance et par intérêt.

Si l'affaire a été, jusqu'à ce jour, tenue secrète, c'était dans le but de faciliter les recherches.

CE QUE DIT M. THÉODORE CAHU

M. Théodore Cahu, interrogé à ce sujet, a fait les déclarations suivantes :

« Les faits se sont passés il y a cinq semaines exactement dimanche 16 décembre dernier — dit-il. — Nous étions convoqués en conseil de famille et nous nous trouvions au château.

« Le matin au déjeuner, on nous servit un rognon de veau qui avait été acheté, la veille, chez le boucher où se sert habituellement ma belle-mère. Le premier morceau que je portai à ma bouche, me parut tellement amer que je ne le mangeai point. Mon fils et ma fille, ainsi que tous les hôtes durent également laisser ce qu'ils s'étaient servi. Je fis emporter le rognon de veau, en recommandant aux domestiques de ne point en manger, et la viande fut mise de côté. Le soir, un rôti de bœuf était également amer et immangeable. C'est d'ailleurs cette amertume qui nous a tous sauvés — et nous étions quarante : huit maîtres et six domestiques.

« Je fis encore une fois emporter le plat à l'office. Quelques instants après, une des servantes vint me trouver, affolée : un jeune chat, qui se trouvait dans la cuisine, avait mangé un peu de rôti et était tombé foudroyé peu d'instants après.

« Nul doute, notre viande avait été empoisonnée. La petite bête, que j'examinai, était morte après l'absorption d'une certaine quantité de strychnine, — poison dont on reconnaît facilement les terribles effets.

« J'interrogeai aussitôt les domestiques. Le veau et le bœuf, achetés la veille avaient été laissés, pendant la nuit, dans la cuisine, située dans une vieille chapelle, près de la tour de l'Abbatiale. Evidemment, quelqu'un admirablement au courant des habitudes et des alentours du château, s'était introduit pendant la nuit et avait saupoudré les viandes de strychnine. Ces viandes étaient pendues à des crochets, et, pour se livrer à ces manœuvres criminelles, on les avait décrochées ce dont on s'est aperçu par la suite.

LA JUSTICE EST SAISIE

M. Cahu a des soupçons. — M. Rousseau accuse et désigne le criminel

Pour ma part, j'ai déposé une plainte contre inconnu devant le tribunal de Bernay, qui a aussitôt ouvert une enquête; mais nos soupçons — qui sont au surplus partagés par tous les convives — se sont plus particulièrement portés dès le premier moment sur une personne que je me refuse à désigner. Qu'il me suffise de vous dire qu'il y a très probablement derrière cette affaire une *dualité d'intérêts et que la vieille maxime : « Is fecit cui prodest »*, est plus que jamais de circonstance.

Le frère de Mme veuve Hébert, M. Rousseau a, lui aussi, déposé une plainte, mais il a été plus explicite. Il accuse directement un ancien garde-chasse, d'origine italienne, actuellement au service de M. T..., nu-propriétaire et héritier de la fortune immobilière de Mme veuve Hébert. Ce garde a été entendu et confronté avant-hier, avec différentes personnes. Plusieurs expériences ont eu lieu au laboratoire de Rouen, sur un chat et deux chiens. Le chat est tombé en état de paralysie, dès qu'il eut absorbé de la viande saupoudrée de strychnine et a succombé au bout de dix minutes. L'un des deux chiens est également mort, au bout de quelques heures La grande difficulté est de retrouver le pharmacien qui a délivré la strychnine. Dans le département de l'Eure en général et dans les grosses localités de l'arrondissement de Bernay, en particulier, cette substance éminemment toxique est délivrée sans la moindre difficulté et dans des proportions invraisemblables, contrairement à tous les réglements. Quoi qu'il en soit, et malgré les difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de sa tâche, j'espère que le parquet de Bernay ne tardera pas à découvrir la vérité.

Cette affaire a causé une vive impression dans le pays. Mon beau-père étant mort tragiquement dans ce château, voici quelques années, ce dernier mystère a surexcité les esprits.

ON EST SCEPTIQUE A BERNAY

Dans le pays, on ne croit pas à la tentative d'empoisonnement.

Un de nos confrères a interrogé à Bernay une personne bien placée pour être au courant de la mystérieuse affaire d'empoisonnement. Les déclarations qu'on lui a faites et que nous reproduisons ci-après indiquent qu'au pays même, l'affaire n'est pas considérée comme sérieuse.

Il y a longtemps que cette affaire est connue. Contrairement à tout ce que l'on a dit, l'attentat — si attentat il y a eu — s'est produit dans la soirée du 24 novembre (les souvenirs de M. Cahu, à ce sujet, ne sont donc pas très précis) et la plainte fut seulement déposée le 2 décembre suivant.

« L'enquête a permis de savoir qu'un garde-chasse avait bien été congédié sur la demande de M. Cahu, mais de là à conclure que celui-ci, pour l'atteindre et se venger ait été capable d'empoisonner quatorze personnes, il y a un abîme.

» Depuis plus d'un mois, un inspecteur de la sûreté générale, opère au Bec et dans les environs, mais jusqu'à présent il a pu simplement découvrir que l'accès du château de l'Abbatiale était aisé par les prairies qui l'avoisinent et c'est tout.

» Le juge d'instruction chargé de l'affaire, M. Lesouef, se plaint vivement de ce que l'on ait colporté l'affaire de tous côtés et qu'on ait tenté à son insu d'en faire une cause sensationnelle, alors qu'il n'y a jusqu'à présent aucun fait de nature à établir la moindre charge contre qui que ce soit.

« L'affaire du château de l'Abbatiale n'a point, à Bernay, l'importance qu'on lui donne dans les milieux parisiens et quand on en parle, ceux-là qui sont au courant des événements du mois de décembre se contentent de hausser les épaules. »

L'EXPERTISE DE LA VIANDE EMPOISONNÉE

La tentative d'empoisonnement devait fatalement échouer déclare l'expert.

M. Guerbet, directeur du laboratoire de bactériologie de Rouen a été appelé le 18 décembre dernier à pratiquer des analyses au point de vue toxicologique sur des viandes crues et des viandes préparées qui lui furent adressées par un médecin de ses amis.

La saisie de ces viandes n'avait pas été faite officiellement et l'analyse du savant chimiste ne pouvait en aucun cas servir de base soit à une instruction, soit à une simple enquête aucune des garanties prévues par la loi n'ayant été observée.

M. Guerbet, cependant, procéda à l'analyse qui lui était demandée et il ne tarda pas à s'apercevoir au simple examen que les viandes qui lui étaient soumises avaient été littéralement poudrées de strychnine. Il y avait une telle abondance de poison que sur certains morceaux de viande crue on voyait à l'œil nu les cristaux de strychnine !

L'empoisonneur, le criminel, était donc bien maladroit !

Un de nos confrères de la *Dépêche de Rouen* est allé interviewer M. Guerbet qui tout en se retranchant derrière le secret professionnel, lui a néanmoins fait d'intéressantes déclarations :

« Il est bien possible — nous dit-il — que j'aie pratiqué cette analyse, mais je ne m'en souviens pas... j'en fais tant chaque jour, que je ne puis vraiment les avoir toutes à la mémoire. Je rechercherais bien sur mes registres, mais vous comprenez... il y a le secret professionnel et je ne tiens nullement à m'en départir. »

» — Cependant, on dit qu'il y avait des proportions extraordinaires de strychnine dans les viandes destinées aux 14 convives du château du Bec-Hellouin. Croyez-vous qu'elles aient pu être empoisonnées

» — Si elles avaient absorbé les aliments, sans nul doute ! car il suffit de deux à trois centigrammes de cette substance pour tuer un homme de force moyenne... mais la strychnine a une saveur très caractéristique qui permet de découvrir sa présence même aux plus faibles doses... C'est ainsi qu'on a beaucoup de peine à faire prendre à un malade une potion renfermant seulement un milligramme de ce poison !

CRIMINEL NAÏF

» A mon avis, cette histoire d'empoisonnement n'est pas sérieuse... ou bien alors le coupable serait par trop naïf ou par trop inconscient.

» — *Cependant, on cite des cas assez fréquents d'empoisonnements par la strychnine ?*

La cour d'assises du Loir-et-Cher, par exemple, a condamné à mort le 29 novembre dernier, l'élève en pharmacie Leborre, qui avait empoisonné son patron, M. Blanc, au moyen de strychnine.

» — Certes, mais il s'y était pris de toute autre manière ; il avait mis le poison non sur les plats servis à table, mais dans une bouteille d'eau minérale, dont seul se servait son patron. Celui-ci d'ailleurs constata la saveur amère du liquide, mais il en avait absorbé une trop grande quantité pour être sauvé... En tout autre cas, il n'en aurait pas été de même, car l'impression aurait été exactement semblable sur les nerfs linguaux, quelle que soit la quantité de poison absorbée. Il n'y a qu'une seule façon de réussir à faire absorber criminellement et à dose mortelle, de la strychnine à quelqu'un, c'est de l'incorporer dans un liquide. »

L'ENQUÊTE

Quoi qu'il en soit l'affaire est loin d'être close et il se pourrait bien que l'instruction amenât prochainement des surprises.

LA DÉFENSE DU GARDE-CHASSE

Vial proteste de son innocence et déclare qu'il est la victime d'une machination que la justice découvrira.

Le garde-chasse Vial que M. Rousseau accuse d'être l'auteur de la tentative d'empoisonnement a fourni à l'un de nos confrères des explications dont voici les parties principales.

Après avoir rappelé qu'il était resté pendant dix-sept ans au service de M. et de Mme Hébert et que sa femme avait passé près de vingt années de sa vie comme cuisinière et femme de chambre au château de l'Abbatiale, il s'est exprimé comme il suit :

— Je n'ai pas été congédié, comme on s'est plu à le raconter ; je suis parti de mon plein gré, parce que je ne pouvais plus endurer les humilitations et les tracasseries de toutes sortes que M. Théodore Cahu me faisait endurer. Il me parlait comme à son chien, et j'avais été habitué à être traité autrement.

Un jour, n'y tenant plus, je dis à M. Théodore Cahu ce que je pensais de sa façon de faire. Je l'insultai même ; il m'assigna devant le juge de paix qui me condamna à 50 francs d'amende. Nous étions quittes, je le pensais du moins, mais il faut croire que je me suis trompé.

Sans preuve, sans même que mon attitude ou ma conduite puissent lui donner une apparence de raison, il porte contre moi la plus épouvantable des accusations ! Car je ne m'y trompe pas, c'est lui qui m'accuse, c'est lui qui a répété partout que le seul coupable de la tentative d'empoisonnement dont lui et les siens ont failli être victimes ne pouvait être un autre que moi, et ses insinuations ont été si habiles que beaucoup de braves gens, qui tout d'abord s'étaient refusés à partager cet avis, ont fini par le croire. L'opinion publique que l'on trompe si facilement, les a suivis. Entre la parole d'un pauvre diable comme moi et celle d'un homme de l'importance de M. Théodore Cahu, on n'hésite pas et il est facile de deviner de quel côté penchera la balance.

Moi, je ne suis pas un puissant, je ne fais pas marcher le préfet de police, ni le garde des sceaux, ni personne. D'ailleurs, tous ces hauts personnages m'indifèrent. Je ne les crains pas, car je vous le dis, je vous le crie de toutes mes forces, je suis innocent ! M. Théodore Cahu, qui me poursuit de sa haine, a trouvé là une occasion d'exercer sa vengeance. Qu'il prenne garde, cette même opinion publique qu'il a ameutée contre moi aujourd'hui, pourrait bien, demain, se retourner contre lui.

Il ne suffit pas d'accuser, il faut prouver, et je défie qui que ce soit de le faire ; on peut se livrer à des enquêtes et des contre-enquêtes. Ma conscience ne me reproche rien. »

Le garde-chasse a terminé par cette phrase énigmatique : « On cherche bien souvent à découvrir sous le vêtement de velours que je porte ce qu'avec un peu plus de perspicacité on trouverait sous des habits moins modestes. » Mis en demeure de préciser plus clairement sa pensée, Vial s'y est énergiquement refusé.

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

Nouvel interrogatoire de l'accusé. — Il porte uniquement sur la valeur des minéraux saisis. — Une requête de M. Lemoine

Paris, 22 janvier. — *L'enquête ouverte par* M. Le Poittevin sur l'affaire des diamants s'est poursuivie hier, comme nous l'avons annoncé.

Contrairement aux prévisions, cette formalité ne paraît pas avoir fourni de résultats appréciables, et, ainsi qu'on le verra plus loin, la question de mise en liberté provisoire reste encore en suspens.

L'interrogatoire ne fut pas aussi complet que le juge l'eut voulu. Le défenseur de Lemoine Me Labori se trouvant au Conseil de l'ordre, retenu par l'affaire Hervé.

Au retour de son défenseur, M. Lemoine a été introduit dans le cabinet du juge et, tout d'abord, mis en présence d'un certain nombre de minéraux, pierres rouges et blanches, débris de creuset et autres qui ont été saisis dans une usine du Tréport dont M. Gadner, ex-associé de l'inculpé, était un des directeurs.

M. Lemoine a reconnu qu'il avait fait des expériences au Tréport et que les débris qu'on lui présentait pouvaient avoir été employés à ces expériences ou en provenir, mais il n'a pas été affirmatif à cet égard.

M. Bordas, chargé d'une partie de l'expertise, ainsi que nous l'avons dit, a fait connaître ensuite ce qu'il pensait des pièces qu'il a examinées.

M. Werner au Palais

Venu sur le tard, le plaignant M. Werner, administrateur de la De Beers, a rapporté de Londres de nombreux documents, des pierres qui auraient été traitées par M. Lemoine des débris de creusets et une multitude de résidus. Le tout a été placé sous scellés, ainsi qu'une pièce de haute importance, qui serait, dit-on, la clef de toute l'affaire, mais au sujet de laquelle M. Werner s'est refusé à fournir la moindre explication — aux journalistes du moins !

A aucun moment, le plaignant et l'inculpé n'ont été mis en présence. Une nouvelle confrontation entre eux est imminente, cependant.

La mise en liberté de Lemoine

La requête de Lemoine. — Lemoine refuse toujours d'accepter l'ouverture du pli mystérieux.

Ayant renouvelé une demande de mise en liberté provisoire, M. Lemoine n'a pas obtenu satisfaction encore cette fois. Sur les conseils de Mes Labori et Monira, il a résolu d'adresser à M. Le Poittevin une requête en ce sens.

Par cette requête, qui est fort longuement motivée l'inculpé expose que M. Werner, sur la plainte duquel il a été arrêté, n'a encore apporté aucune espèce de charge contre lui; qu'après avoir passé avec lui des contrats en parfaite connaissance de cause et avec une compétence indéniable, à la suite d'expériences, dont la sincérité est confirmée par ailleurs, par les témoignages les plus probants, le gouverneur de la De Beers base ses accusations uniquement sur un changement d'opinion; qu'ainsi le plaignant n'obéit qu'à un intérêt de spéculation.

M Lemoine déclare ensuite qu'il ne peut se prêter à l'ouverture d'un pli dont le contenu doit rester secret jusqu'à son décès et dont la connaissance aurait pour résultat de dévoiler ce secret. Il courrait ainsi les risques d'être ruiné définitivement. D'autre part, des expériences faites en dehors de lui, dans des conditions défavorables, pourraient ne pas donner de résultats suffisamment concluants. Au contraire, il a toujours été prêt à des expériences personnelles.

« Il n'est pas possible, dit l'exposant, que M. Werner réussisse à se servir de la justice, uniquement pour la satisfaction de ses intérêts financiers, et son but ne saurait être autre, puisqu'il s'est refusé à examiner, sous quelque forme que ce soit, la question de mise en liberté provisoire.

» La liberté ne saurait être refusée à l'exposant sous le prétexte qu'il pourrait fuir. M. Lemoine a un domicile sérieux, où il paye un loyer important, à Paris. Il a, en outre, de gros intérêts dans diverses affaires d'électricité, dans les Pyrénées. Enfin, sa fuite serait un aveu démontrant son imposture, et l'intérêt qu'il y a de le maintenir en prison

---

FEUILLETON DU 23 JANVIER. — N. 32

Vengeance de Femme

TROISIÈME PARTIE

« Oui ! j'oubliais !

« L'homme, le mystérieux envoyé, s'est refusé sans vouloir accepter aucune récompense.

« Comprends-tu cela ?

« A ce soir, mon cher fils.

« HAUTEFORT. »

L'étonnement de Philippe, en lisant cette lettre, ne le céda en rien à celui de son père.

— Quoi ! pareille chose était possible !

Blanchard restituait à Hautefort la fortune volée ?

Semblable action ne s'était jamais vue !

Et à y bien réfléchir, le docteur Hautefort trouvait que cette restitution s'opérait dans des circonstances vraiment singulières.

Cependant, comme après tout, on apprenait au lieu de prendre, le jeune homme conclut qu'il ne fallait pas y regarder d'aussi près, et simplement bénir du fond du cœur les bienfaiteurs anonymes de sa famille.

— Si cette bonne action est à l'actif de Blanchard, elle lui sera comptée, se dit Philippe, et je lui en suis profondément reconnaissant.

Si, ce que j'ignore, le bonheur de mes parents est dû à une âme compatissante...

Mais qui ?... qui peut ainsi donner près d'un demi-million ?...

Je ne vois personne, j'étais fou, de m'imaginer qu'une intervention mystérieuse...

Je vois du merveilleux partout, moi un médecin, moi un matérialiste !...

Mais que je suis heureux que les choses s'arrangent de la sorte et comme j'embrasserai de bon cœur, ce soir, ma bonne femme de mère !

VIII

Le lendemain de l'accident dont Odette de Méricourt avait été la cause involontaire, la jeune fille, accompagnée de son père, vint visiter l'homme blessé que, par les soins du docteur Hautefort, on avait installé dans une chambre payante.

La fracture de la jambe s'était produite au tibia, le membre brisé était placé dans un appareil et l'eau glacée coulait goutte à goutte sur la blessure.

Cet homme était un ouvrier, un plombier.

Il traversait l'avenue Friedland quand la roue droit du buggy d'Odette lui passa sur la jambe.

Il était jeune et célibataire, ce qui fut un souci de moins pour le colonel de Méricourt.

Ainsi la maladie de l'ouvrier ne plongeait pas dans la misère une famille.

Celui-ci, un Parisien à la mine éveillée, n'en revenait pas de se voir si bien soigné, si bien dorlotté, dans une chambre à part.

Et ce bon docteur qui le pansait si doucement, et cette chère demoiselle avec son papa qui lui apportaient des friandises !

— A ce prix-là ! disait-il en riant, je me ferais bien casser une jambe tous les ans...

Trois fois par semaine, Odette venait à Bichat, et naturellement, à chacune de ses visites, elle rencontrait le docteur Hautefort.

Celui-ci plaisait intimement au colonel de Méricourt qui, au retour à l'hôtel, ne tarissait pas d'éloges sur son compte.

Le comte renouvelait à Philippe son invitation pour un des lundis de sa femme ; il reprochait amicalement à celui-ci de ne point y être encore venu, et le jeune médecin s'excusait de son mieux, alléguant toutes sortes de mauvaises raisons, promettant enfin de ne pas manquer le prochain lundi.

— Nous comptons beaucoup sur votre présence, insista un matin le colonel.

Ma femme, à qui j'ai parlé de vous, sera heureuse de vous connaître, mon cher docteur.

Donc, à lundi !

— A lundi, répéta Philippe.

Et il fut vivement remué, car il lui sembla qu'à cet instant les yeux d'Odette s'étaient fixés sur lui avec une expression de tendresse visible.

Il lui serra la main, et, selon son habitude, la jeune fille rougit.

L'ouvrier, Ernest, qui suivait cette scène d'un œil goguenard, fit entendre, dès qu'Odette fut partie, un petit rire de satisfaction.

— Eh bien ! qu'avez-vous ? interrogea Philippe surpris.

— Rien du tout, mon brave docteur ; je suis gai, ça suffit !...

Hautefort quitta la chambre. Ernest, alors seul avec la gardienne, lui dit :

— Croyez-vous, hein ! ma pauvre femme, que ces tourtereaux-là ont envie de se mordre l'œil ?

— Pour sûr que non, fit la gardienne, gagnée par la gaieté du plombier.

Ils aimeraient mieux, c'est sûr, se bécoter à tire larigot !

— Vous parlez, ma brave femme !

Il a longtemps que je m'aperçois de leur manège.

Ils se regardent en dessous, et la petite rougit, et elle soupire...

Certain qu'elle ne viendrait pas si souvent me voir si le docteur n'était pas là !

C'est roué, les femmes, même jeunes !

Elle s'y entend, la mâtine, à entortiller son papa, à lui faire faire ses quatre volontés....

Et voilà comme quoi ma jambe cassée aura été cause d'un mariage.

L'ouvrier ne se trompait pas, Odette et Philippe se sentaient entraînés l'un vers l'autre par un sentiment des plus tendres.

Odette, trop jeune, s'expliquait mal ce qu'elle éprouvait, mais son visage mélancolique s'illuminait à la vue de Philippe d'une flamme joyeuse.

Quand il lui donnait la main, son cœur battait très vite et elle était troublée... à ne pouvoir prononcer une parole.

Loin de lui sa pensée le suivait.

Elle se surprenait machinalement à écrire son nom, Philippe, sur des feuilles blanches qui bientôt étaient couvertes de caractères.

Elle trouvait ce nom très beau, plus beau même qu'Albert, le nom de son père chéri.

Elle saisissait avidement toutes les occasions possibles de parler du docteur, et la jeune fille était ravie quand le colonel de Méricourt vantait ses qualités.

— Certes oui, pensait Odette, il est beau, brave, bon, et je voudrais être de sa famille, j'en serai fière.

Comme ses parents doivent être heureux de posséder un tel fils !

Malheureusement, la sévérité, la dureté de Mme de Méricourt envers sa fille paralysaient à son égard les élans d'Odette et son désir de confidences.

Jamais sa mère ne lui parlait que pour lui adresser une réprimande.

Elle l'embrassait rarement, encore ce n'était que du bout des lèvres.

Ni le charme doux, ni la beauté, ni la petite âme aimante de la fillette n'avaient trouvé grâce devant sa mère.

Mais le colonel de Méricourt, en revanche, adorait sa fille, son unique consolation, son seul amour.

Un sourire de l'enfant le calmait, lui faisait supporter patiemment l'existence orageuse qu'il devait mener dans l'intimité, car son ménage était sans cesse troublé par les querelles et le caractère irascible de sa femme.

Sans Odette, dont la chère présence était une douceur pour son père, le colonel n'eût pas supporté la vie que lui faisait Mme de Méricourt, il se fût séparé d'elle.

Odette, d'ailleurs, rendait largement à son père l'amour que celui-ci éprouvait pour elle.

Elle oubliait presque, dans ses bras, la dureté, la sécheresse de cœur de sa mère, qui ne l'aimait pas, qui ne l'avait jamais aimée.

Puis, elle trouvait une maternelle tendresse indulgente et protectrice, dans la maison de ses parents, en une femme, une humble et douce créature silencieuse et pâle, qui répondait au nom de Madeleine Rémy et avait nourri Odette.

Cette femme éprouvait pour la jeune fille une affection passionnée, rare chez une étrangère, et qui servait bien souvent de refuge à notre petite amie.

Quand Mme de Méricourt grondait sa fille, en présence de Madeleine Rémy, se montrait dure avec elle, la nourrice dardait sur la comtesse des yeux flamboyants de colère.

Parfois même elle s'oubliait jusqu'à reprocher à Mme de Méricourt sa sévérité, et cette femme, si rude pour ses serviteurs, laissait parler Madeleine, s'adoucissait brusquement alors et quittait la place sans répondre.

Mais, seule avec Odette, elle se rattrapait et la pauvre petite fut souvent battue en cachette.

Odette redoutait tellement sa mère qu'elle n'avouait pas avoir été corrigée.

Et Madeleine inquiète, elle renonçait être tombée, s'être fait mal en heurtant un meuble.

Parfois, la nourrice, exaspérée par la méchanceté de sa maîtresse, proférait des menaces bien étranges sur ses lèvres d'une subalterne.

Auprès de Madeleine Rémy, si tendre pour elle, Odette trouvait une grande consolation.

C'est à elle que la jeune fille se confia lorsqu'elle rencontra Philippe, et Madeleine n'eut pas de peine à lire dans le cœur de son enfant, à connaître son doux secret.

— Ma chérie aime ce jeune docteur, se dit bientôt la nourrice.

Dieu fasse que ce soit pour son bonheur !

Dieu fasse qu'il l'aime autant que l'aime déjà mon Odette.

Oh ! si elle pouvait bientôt quitter cette maison, cette femme qui la déteste.

Philippe, lui, s'était depuis longtemps déjà rendu compte de ses sentiments véritables à l'égard d'Odette de Méricourt.

Il savait combien lui était chère la délicieuse enfant, et c'est avec une joie un peu étonnée qu'il constatait quelle place en peu de jours elle avait prise dans son cœur.

Oh ! la chérie ! la bien-aimée.

Était-il possible qu'aimer fût si doux, si enveloppant, si exquis...

Ses sourires, sa voix, son regard, emplissaient l'âme de Philippe.

Il pensait constamment à l'aimée ; son image s'offrait à lui dans toutes les minutes de la vie, elle le suivait partout, il en était comme obsédé.

Et cela le surprenait de voir combien l'amour impérieux s'était brusquement emparé de lui, cela le surprenait et l'inquiétait tout ensemble.

(A suivre.) Mme MONTCLERC.